CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU RHONE

Direction Générale Adjointe de la Solidarité Direction de l'Insertion 0413317376

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 18 OCTOBRE 2019 SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

OBJET : Action "parrainage vers l'emploi des jeunes diplômés BAC+3 et plus, de moins de 30 ans et bénéficiaires du RSA" : convention avec l'association nos quartiers ont des talents (NOT).

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est en charge de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle. La loi précise que chaque bénéficiaire du revenu de solidarité active (BRSA) a droit à un accompagnement social ou professionnel, adapté à ses besoins, réalisé avec un référent de parcours, de façon à retrouver un emploi. Le Conseil départemental finance dans son programme départemental d'insertion (PDI) des dispositifs portés par des partenaires en participant non seulement aux dépenses de structures mais en tenant compte aussi des résultats obtenus.

La demande présentée dans ce rapport relève de la politique obligatoire d'insertion.

Il s'agit d'un renouvellement d'action d'accompagnement professionnel, portée par l'association nos quartiers ont des talents (NOT).

L'association NQT propose l'action « parrainage vers l'emploi des jeunes diplômés BAC+3 et plus, de moins de 30 ans et BRSA » en faveur de 70 BRSA sur le territoire du département.

L'action est structurée sur une dynamique d'insertion originale et adaptée à des profils diplômés.

Le parcours consiste en un parrainage des jeunes par un cadre supérieur ou dirigeant ou chef d'entreprise en activité et doté d'une expérience de 8 à 10 ans.

Elle s'appuie sur un réseau d'entreprises au niveau local (158 entreprises partenaires) et comprend 283 parrains dans le département.

Elle est assortie de divers ateliers et actions de « coaching » collectifs (« e.réputation », « savoirêtre », « créer son réseau », « cooptation », « recherche d'emploi par les réseaux sociaux de type Linkedln », marketing de soi, visites de site, découverte métiers, « afterwork », recrutements collectifs.

Elle se déroule sur 12 mois maximum.

La durée moyenne d'accompagnement et de retour à l'emploi des jeunes diplômés parrainés par l'association NQT est de 6 mois.

NOT s'engage annuellement à :

- parrainer 70 jeunes, au minimum, dans ce dispositif;
- réaliser la sortie positive de 35 jeunes accompagnés (taux de sorties positives de 50 %).

Sont considérées comme sorties positives les sorties en emploi ou en formation qualifiante ou toute autre sortie se concrétisant par une sortie du dispositif RSA.

En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment,

Bilan final de l'action du 01/04/2017 au 31/03/2018 :

Sur les 63 jeunes BRSA qui ont intégré l'action, 25 sorties positives ont été réalisées :

- 22 ont accédé à un emploi pérenne et qualifié (CDI ou CDD > 6 mois) ;
- 3 ont intégré une formation.

La majorité des jeunes intégrés à l'action sont des femmes. La moyenne d'âge est de 27 ans.

Bilan final de l'action du 01/04/2018 au 31/03/2019 :

Sur les 69 jeunes BRSA qui ont intégré l'action, 37 sorties positives ont été réalisées :

- 34 ont accédé à un emploi pérenne et qualifié (CDI ou CDD > à 6 mois) ;
- 3 ont accédé à une formation.

Le taux de réalisation de sorties positives est de 53,6 % et correspond à l'objectif de l'action.

L'action aurait du redémarrer le 01/04/2019 mais compte tenu du dépôt tardif de la demande de renouvellement de financement de l'opérateur, la convention ne débutera qu'à compter du 01/09/2019 jusqu'au 31/08/2020 avec les mêmes objectifs que le conventionnement précédent.

Ce rapport concerne le financement de l'association NQT selon la proposition énoncée dans le tableau annexé, pour un montant de 25 000 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL